

SÉPAQ

# TIRAGES AU SORT

## TERRAINS DE PIÉGEAGE POUR ANIMAUX À FOURRURE 2019-2020



### RENSEIGNEMENTS

#### CONCERNANT LES TIRAGES AU SORT :

1 800 665-6527, option 4  
tirageausort@sepaq.com  
sepaq.com/tirages

#### CONCERNANT LE CERTIFICAT DU CHASSEUR ET LA RÉGLEMENTATION :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
1 877 346-6763  
mffp.gouv.qc.ca

1k - Imprimé au Canada

Dans les zecs, les réserves fauniques  
et les terres du domaine de l'État  
désignées à cette fin.

Certificat du piégeur OBLIGATOIRE

Période d'inscription du 15 mai au 9 juin 2019

sepaq.com/tirages  
1 800 665-6527



## TIRAGE AU SORT

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre aux personnes qui le désirent la possibilité de détenir des droits exclusifs de piégeage dans les zecs, les réserves fauniques et les terres du domaine de l'État désignées à cette fin.

## POUR S'INSCRIRE À CE TIRAGE


- Vous devez être résident du Québec. L'âge requis est de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> août 2019.
- Vous devez inscrire votre numéro de certificat du piégeur (**8 caractères embossés**), vos nom, prénom et date de naissance **tel qu'indiqués sur votre certificat du piégeur**. L'échec d'une validation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs entraînera le rejet de votre participation au tirage. S'il y a une erreur sur votre certificat ou que vous croyez que ce dernier pourrait être expiré (date d'expiration avant le 1994-03-31), nous vous invitons à communiquer avec votre bureau régional ou avec le Service de la réglementation, de la tarification et des permis au **418 521-3895** pour effectuer les corrections nécessaires.
- Votre inscription peut être effectuée de la façon suivante:
  - **en ligne** à partir d'un formulaire d'inscription électronique accessible au [sepaq.com/tirages](http://sepaq.com/tirages)
  - **par téléphone** au numéro sans frais 1 800 665-6527, option 4. Veuillez noter que l'inscription par téléphone se termine à 19 h, le 9 juin 2019 et que le paiement doit être effectué **par carte de crédit seulement**.
- à partir d'un formulaire d'inscription papier - Dernière année

Veuillez noter qu'à partir de l'année prochaine (tirage au sort 2019-20) seules les inscriptions en ligne et par téléphone seront acceptées pour ce tirage au sort.

- Une seule participation est acceptée par code d'inscription. Si vous gagnez plus d'une fois, nous vous assignerons un terrain de piégeage de façon informatique. Les numéros de document des formulaires servent à établir vos préférences; le plus petit de ces numéros étant votre premier choix s'il est sélectionné. Pour les inscriptions en ligne, veuillez vous référer aux instructions sur le site [sepaq.com/tirages](http://sepaq.com/tirages).
- Le participant doit obligatoirement inscrire dans les cases 180 à 185 du formulaire d'inscription, le code d'inscription déterminant son choix.
- Toutes les cases de votre formulaire doivent être dûment remplies, sans quoi il pourrait être rejeté sans préavis avant le tirage, et ce, sans remboursement.
- Un numéro de téléphone est obligatoire.** Si vous n'avez pas de numéro personnel, vous devez nous fournir un numéro d'un parent ou d'un ami. Il permet à la direction régionale de vous joindre rapidement au besoin.

## RÉGION 02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Terre du domaine de l'État, division Saint-Laurent Ouest (UGAF 53 - Division 11)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0201	Terrain de piégeage 0013 (52 km <sup>2</sup> ) 


## RÉGION 04 MAURICIE

Terre du domaine de l'État, division Oskélanéo Est (UGAF 30 - Division 15)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0401	Terrain de piégeage 0260 (68 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 07 OUTAOUAIS

Terre du domaine de l'État, division Fort-Coulonge Nord (UGAF 13 - Division 04)



CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0701	Terrain de piégeage 0013 (48 km <sup>2</sup> )
PA0702	Terrain de piégeage 0098 (61 km <sup>2</sup> ) 

Réserve faunique de La Vérendrye (UGAF 17 - Division 13)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0705	Terrain de piégeage 0062 (62 km <sup>2</sup> )
PA0706	Terrain de piégeage 0070 (53 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Terre du domaine de l'État, division Témiscamingue (UGAF 01 - Division 05)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0801	Terrain de piégeage 0016 (85 km <sup>2</sup> )
PA0802	Terrain de piégeage 0044 (92 km <sup>2</sup> )
PA0803	Terrain de piégeage 0057 (77 km <sup>2</sup> ) 
PA0804	Terrain de piégeage 0067 (76 km <sup>2</sup> )
PA0805	Terrain de piégeage 0070 (81 km <sup>2</sup> ) 

Terre du domaine de l'État, division Ville-Marie Sud (UGAF 01 - Division 11)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0806	Terrain de piégeage 0150 (48 km <sup>2</sup> )

Terre du domaine de l'État, division Amos (UGAF 04 - Division 01)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0807	Terrain de piégeage 0617 (72 km <sup>2</sup> ) 
PA0827	Terrain de piégeage 0601 (53 km <sup>2</sup> ) 

Terre du domaine de l'État, division La Sarre (UGAF 04 - Division 06)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0808	Terrain de piégeage 0436 (46 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Terre du domaine de l'État, division Rouyn-Noranda (UGAF04 - Division 09)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0809	Terrain de piégeage 0233 (36 km <sup>2</sup> )
PA0810	Terrain de piégeage 0238 (42 km <sup>2</sup> )

Terre du domaine de l'État, division Senneterre Est (UGAF 05 - Division 10)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0812	Terrain de piégeage 0747 (46 km <sup>2</sup> )
PA0813	Terrain de piégeage 0761 (93 km <sup>2</sup> )
PA0814	Terrain de piégeage 0781 (82 km <sup>2</sup> )
PA0815	Terrain de piégeage 0782 (100 km <sup>2</sup> )

Terre du domaine de l'État, division Senneterre Ouest (UGAF 04 - Division 20)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0811	Terrain de piégeage 0814 (86 km <sup>2</sup> )

Zec Dumoine (UGAF 01 - Division 03)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0816	Terrain de piégeage 0081 (146 km <sup>2</sup> )

Zec Festubert (UGAF 05 - Division 12)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0817	Terrain de piégeage 0927 (76 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 09 CÔTE-NORD

Terre du domaine de l'État, division Saguenay/Basse-Côte Est (UGAF 66 - Division 44)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0920	Terrain de piégeage 0757 (61 km <sup>2</sup> )
PA0921	Terrain de piégeage 0779 (98 km <sup>2</sup> )

Zec Forestville (UGAF 54 - Division 06)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0930	Terrain de piégeage 0115 (55 km <sup>2</sup> )

Zec Matimeck (UGAF 59 - Division 11)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0931	Terrain de piégeage 0322 (37 km <sup>2</sup> )

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles (UGAF 59- Division 05)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0957	Terrain de piégeage 0311 (130 km <sup>2</sup> )

Terre du domaine de l'État, division Sept-Îles/Port-Cartier (UGAF 59 - Division 14)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0901	Terrain de piégeage 0382 (74 km <sup>2</sup> )
PA0902	Terrain de piégeage 0390 (49 km <sup>2</sup> )
PA0903	Terrain de piégeage 0402 (60 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 09 CÔTE-NORD

Terre du domaine de l'État, division Sept-Îles/Havre-St-Pierre (UGAF 61 - Division 45)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA0910	Terrain de piégeage 0502 (53 km <sup>2</sup> )
PA0911	Terrain de piégeage 0504 (59 km <sup>2</sup> )
PA0912	Terrain de piégeage 0516 (74 km <sup>2</sup> )
PA0913	Terrain de piégeage 0534 (110 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 11 GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Réserve faunique des Chic-Chocs (UGAF 72 - Division 10)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA1101	Terrain de piégeage 0131 (124 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 14 LANAUDIÈRE

Zec des Nymphes (UGAF 27 - Division 05)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA1171	Terrain de piégeage 0093 (23 km <sup>2</sup> )

## RÉGION 15 LAURENTIDES

Zec Petawaga (UGAF 20 - Division 10)

CODE D'INSCRIPTION	DESCRIPTION
PA1427	Terrain de piégeage 0020 (42 km <sup>2</sup> )
PA1428	Terrain de piégeage 0022 (53 km <sup>2</sup> )

## NOTES

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui gère cette activité de piégeage se réserve le droit de restreindre, de modifier ou d'annuler certains services et activités, si les circonstances l'exigent. Les renseignements de nature réglementaire contenus dans ce dépliant sont sommaires. Pour plus d'information, veuillez consulter la publication *Le Piégeage au Québec* ou visitez le [mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca).

La Société des établissements de plein air du Québec rappelle que le fait de rédiger ou de signer, avec l'intention de frauder et sans autorisation légitime, un formulaire d'inscription à un tirage au sort au nom ou pour le compte d'une autre personne peut constituer un acte criminel.

La Société des établissements de plein air du Québec réalise les tirages au sort pour le compte et avec l'approbation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce tirage au sort est supervisé par une firme de vérificateurs externes.

Date limite d'inscription : **9 juin 2019**

Limitation : **une inscription par code**



Signifie qu'un camp de piégeage est présent sur le terrain



## COMMENT EFFECTUER VOTRE PAIEMENT

- Le coût de 8 \$ par code d'inscription (incluant les taxes) n'est pas remboursable. Le paiement doit accompagner la demande d'inscription postale et peut être acquitté par mandat-poste ou par chèque, à l'ordre de la Sépaq.
- Aucun chèque postdaté ne sera accepté.
- Tout mandat-poste erroné ou chèque refusé par une institution financière entraîne automatiquement le rejet de la participation ainsi que le droit de gagner.
- Vous pouvez inclure dans une même enveloppe plusieurs inscriptions et un paiement total. Veuillez indiquer, à l'endos de votre chèque ou mandat-poste, le numéro du ou des formulaires.
- En cas d'erreur dans le traitement administratif d'une inscription ou dans le cadre du tirage, votre seul recours à titre de participant sera le remboursement de vos frais d'inscription. Nous vous conseillons de conserver une copie de vos pièces de paiement ainsi que vos numéros de document.
- **Vos inscriptions doivent être reçues au Service des ventes et réservations à l'adresse indiquée à l'endos du formulaire au plus tard le 9 juin 2019. Veuillez noter que la Société des établissements de plein air du Québec ne se tient nullement responsable des retards pouvant être causés par des opérations postales.**
- Les inscriptions faites par téléphone doivent être payées par carte de crédit au moment de l'appel.

## SERVICE DE CORRECTION

Si une erreur se glisse sur votre formulaire, nous vous ferons parvenir, si le délai le permet, un avis postal. Ce dernier vous indiquera comment corriger votre inscription.

**L'inscription en ligne et par téléphone sont des méthodes accessibles et sécuritaires qui permettent aux participants de s'assurer de la validité de leurs inscriptions.**

## RÉSULTATS

Le tirage sera effectué vers la mi-juin. Par la suite, nous aviserons les participants des résultats obtenus au tirage, par courriel ou par la poste, selon le mode d'inscription choisi.

**En s'inscrivant en ligne ou par téléphone et en fournissant une adresse électronique valide, le participant reçoit ses résultats dans les 48 heures suivant le tirage.**

Les noms des gagnants seront communiqués aux bureaux régionaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

## ATTRIBUTION DES TERRAINS

Un bail de piégeage sera délivré à chaque piégeur désigné par le tirage au sort et qui remplit les conditions. Les baux seront délivrés par le MFFP à compter du mois de juillet.

Le piégeur devra signer et retourner son bail de piégeage au plus tard trois semaines après sa réception. Si le bail n'est pas reçu dans les délais, le terrain sera offert aux piégeurs sur la liste d'attente selon l'ordre de priorité. Ces listes sont valides jusqu'au **25 octobre 2019** au plus tard. Les piégeurs seront informés par la direction régionale concernée si le terrain devient disponible.

À compter du **1<sup>er</sup> septembre 2019**, l'information sera transmise au système de vente de permis du MFFP et le piégeur devra, au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre**, se procurer son permis de piégeage et acquitter les droits relatifs au bail de piégeage chez un agent de vente de permis.

Le piégeur devra également obtenir annuellement un permis de piégeage professionnel valide. Les droits exclusifs accordés pour l'exploitation d'un terrain de piégeage sont assujettis au respect des conditions du permis et du bail.

**Il est à noter que si un camp, à des fins de piégeage, est déjà construit sur le terrain obtenu lors du tirage au sort, le piégeur gagnant devra acquérir ce camp du locataire précédent avant de pouvoir y exercer son droit de piégeage.**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en communiquant avec la Direction de l'expertise de votre région (consultez les pages bleues du répertoire téléphonique sous la rubrique Faune parcs et réserves)

## PROCUREZ-VOUS DES FORMULAIRES ADDITIONNELS

- Aux bureaux administratifs des réserves fauniques ;
- Aux bureaux régionaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (MFFP) ;
- Dans les principaux magasins spécialisés de chasse, de pêche et de plein air ;
- Au Service des ventes et réservations de la Sépaq : Place de la Cité - tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, 13<sup>e</sup> étage, Québec ;
- Ou inscrivez-vous en ligne au [sepaq.com/tirages](http://sepaq.com/tirages) ou par téléphone au **1 800 665-6527, option 4.**

## RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de l'information concernant le programme de formation *Piégeage et gestion des animaux à fourrure*, veuillez contacter la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec au 418 872-7644 ou consultez le site [ftgq.qc.ca](http://ftgq.qc.ca).

La version anglaise de ce dépliant est disponible sur le Web à : [sepaq.com/randomdraw](http://sepaq.com/randomdraw).



PCF



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production sont sans composés organiques volatils et contiennent des huiles végétales.

La forme masculine utilisée dans cette brochure désigne aussi bien les femmes que les hommes et vise à alléger le texte.